

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 90-890 du 16 Décembre 1990
MTSS .DGFP.DGPCE.MJ.18

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle EBALÉ Alphonsine dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers-SAF
-(Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE

(/I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des S.A.F.
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 89/320 du 27 Août 1989 portant nomination ~~xxx~~ du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 90/513 du 1er Septembre 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 90/514 du 1er Septembre 1990 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u la lettre n° 247/MTSSJ.CAB. du 30 Février 1989 du Directeur de Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;
- (/u le Décret 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre.

D.G.B.

D.C.F.

SECRET :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Mademoiselle EBALE Alphonsine, née le 31 Octobre 1956 à Mossaka, titulaire du Certificat d'Etudes Supérieures Spécialisées de l'Institut Supérieur du Commerce Extérieur de Paris (FRANCE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale) et nommée au Grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Mademoiselle EBALE Alphonsine est mise à la disposition du Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 Décembre 1990

Par le Premier Ministre. P.I.

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

Jeanne DAMBENDZET.

Pierre MOUSSA.

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGBCCE..... 3
- DGFP.BSM..... 3
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 1
- M.C.P.M.E..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSEE..... 1
- SGG/BC..... 2./-